

## COMMUNIQUE DE PRESSE

convention de partenariat AMF30 / ANMONM

Philippe RIBOT, Président de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Gard et Annie GAGNIERE, Présidente de la section du Gard de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du mérite ont signé, le 12 janvier 2026, une convention de partenariat visant à reconnaître et encourager les comportements civiques et citoyens des jeunes de moins de 18 ans.

Il s'agit de toucher l'ensemble des maires du département afin de valoriser des candidatures ou des signalements de jeunes gens susceptibles de recevoir un des prix du civisme et de l'éducation citoyenne dont l'ANMONM assure chaque année l'organisation.

Cette initiative s'inscrit dans la vocation et la volonté de l'ANMONM de promouvoir auprès de notre jeunesse les valeurs morales et républicaines, les principes de la démocratie et les idéaux du vivre ensemble.



Elle répond également à la mission d'éducation à la citoyenneté que la loi confère aux communes et à leurs maires.

Pour 2026, les candidatures aux Prix du civisme et de l'éducation citoyenne devront être adressés, avant le 21 mars 2026 à ANMONM 12 rue des Alpilles 30128 Garons.

Fait à Nîmes, le 12 janvier 2026

**Contacts presse :**

**ANMONM Annie Gagnière – 06 11 18 91 22 – [annie.gagniere30@gmail.com](mailto:annie.gagniere30@gmail.com)**  
**AMF 30 – Naïs Bonnet – 04 66 64 40 62 – [secretariat@amf30.fr](mailto:secretariat@amf30.fr)**